

REPUBLIQUE FRANCAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

La présidente du tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.921-5 ;

DECIDE :

Article unique : Sont désignés pour assurer l'exécution des décisions juridictionnelles :

- Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente,
- M. Bruno Coudert, vice-président,
- M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président,
- Mme Clémence Sousa Pereira, première conseillère.

Fait à Nancy, le 1^{er} mars 2025

La présidente,


Véronique Ghisu-Deparis